



DANS CE NUMÉRO

PAGE 2

- Maintien de l'équité salariale
- Rappel — Formation syndicale Connaître vos droits à la FP

PAGE 3

- Déboulage au secondaire
- Programme de participation sociale active
- Manifestation à venir le 29 novembre

PAGE 4

- Dîner Comité Chômage de Montréal
- Retour sur le camp syndical FAE

SPÉCIALISTES — EHDAA

Tout comme les titulaires, les spécialistes ont la possibilité de faire des demandes de services et d'en faire bénéficier leurs élèves. À ce sujet, il faut remplir la section A du formulaire suivant et le déposer à la direction d'école.

Par ailleurs, les spécialistes ne doivent pas hésiter à consulter les plans d'intervention de leurs élèves.

● **Extrait du document Les savoirs essentiels — Les spécialistes au primaire**

LA CENTRALISATION DU POUVOIR MENACE L'ÉQUILIBRE QUÉBÉCOIS

Depuis 2018, nous assistons à une offensive législative qui, sous couvert de réformes administratives, démantèle méthodiquement les structures de contre-pouvoir traditionnelles du Québec. Ces changements, introduits par des projets de loi successifs, ont pour effet principal de concentrer la prise de décision au niveau ministériel. C'est l'équilibre même de notre gestion publique et de nos relations de travail qui est en train d'être bousculé.

La récente annonce du ministre du Travail, Jean Boulet, qui veut déposer un projet de loi instaurant des cotisations syndicales facultatives pour certaines actions, est particulièrement scandaleuse. En séparant les cotisations, l'objectif est d'étrangler financièrement les syndicats, les privant de ressources essentielles pour leurs recours judiciaires ou leurs campagnes publiques. C'est une mesure concrète qui affaiblit sans détour notre capacité de mobilisation et de contestation face aux décisions gouvernementales.

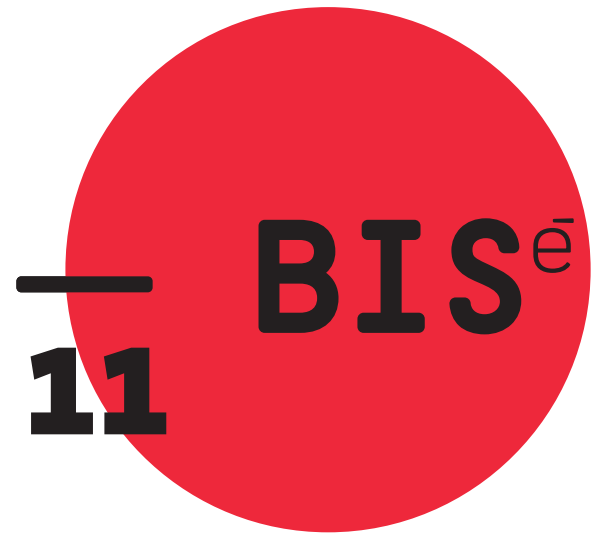
L'ÉDUCATION : UN RÉSEAU QU'ON CHERCHE À SOUMETTRE

Le secteur de l'éducation, pourtant désigné comme la priorité lorsque la CAQ a été élue, est devenu le théâtre d'un démantèlement structurel. La « réforme Roberge » (PL40, 2020) a été l'occasion d'anéantir un palier démocratique fondé sur le suffrage universel en remplaçant les commissions scolaires par des centres de services scolaires.

L'étape suivante est venue avec la « réforme Drainville » (PL23, 2023). Le transfert de la nomination des directions générales des CSS au ministre de l'Éducation signifie que la chaîne de commandement est maintenant directement dépendante du ministre. Ces directions générales, dont la révocation peut être politique, détiennent le pouvoir de nommer et de congédier les directions d'école. C'est la mort annoncée de l'autonomie professionnelle au profit de la docilité administrative, où les commandes politiques risquent de primer sur les besoins réels des élèves et des écoles.

UN CONTRÔLE HUMILIANT SUR LES ENSEIGNANT-E-S

Plusieurs lois visent directement à humilier et à contrôler la profession enseignante. Le PL94, qui vient tout juste d'être adopté, va imposer un contrôle accru sur la pratique des enseignant-e-s, obligeant notamment



les directions à évaluer les membres du corps enseignant avec l'aide du référentiel de compétences, qui n'est actuellement pas un document prescriptif et qui comporte un contenu extrêmement exigeant, voire irréaliste. C'est une gifle à la profession qui ignore le jugement professionnel et l'expertise du corps enseignant, au nom d'une standardisation douteuse.

Le plus grave, c'est que le gouvernement choisit d'édicter des pratiques par la loi des conditions de travail (PL40, PL23, PL94) qui relèvent traditionnellement de la convention collective. C'est un mépris flagrant des institutions : le gouvernement décide d'imposer ce qui devrait être négocié, contournant ainsi unilatéralement le processus de négociation collective.

LA NÉGOCIATION COLLECTIVE ET LE DERNIER REMPART

L'atteinte à l'équilibre des forces de négociation est tout aussi choquante. Le PL89 (2025), dont l'objectif est de « considérer davantage les besoins de la population en cas de grève ou de lock-out », est perçu comme un abus de pouvoir visant à dénaturer le droit de grève, dernier rempart des travailleuses et travailleurs. Affaiblir ce droit, c'est miner leur capacité d'obtenir des gains substantiels à la table de négociation.

De plus, le PL100 a centralisé la négociation dans les secteurs public et parapublic. De nombreux sujets cruciaux (affectations, répartition des fonctions) auparavant négociés localement le seront désormais au niveau national. Cette centralisation, qui donne un pouvoir écrasant au Conseil du trésor et au ministre de l'Éducation, diminue de façon inacceptable la capacité d'adapter les conditions de travail aux réalités précises de chaque milieu.

Suite en page 3.

MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ SALARIALE

Selon la Loi sur l'équité salariale (LES), l'employeur — dans notre cas, le Conseil du trésor — doit évaluer chaque 5 ans le maintien de l'équité salariale. Ce cycle se terminera le 20 décembre 2025.

EXERCICES DEPUIS 2010

Selon la LES, l'employeur peut procéder à cette évaluation de trois manières : seul, via un comité de maintien de l'équité salariale, ou conjointement (employeur et syndicat). Lors des derniers exercices, le Conseil du trésor a décidé de procéder seul. Il devait alors mettre en place un processus de participation pour permettre aux organisations syndicales de recevoir des informations, d'en demander sur les travaux réalisés et d'émettre des commentaires. L'employeur devait ensuite afficher les résultats de ses travaux et le syndicat pouvait alors émettre des commentaires ou demander des renseignements supplémentaires. Le Conseil du trésor devait ensuite faire un deuxième affichage pour, notamment, mettre en lumière les modifications qui auraient été apportées aux résultats du premier affichage. Lors de cette publication, il devenait alors possible de déposer une plainte à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et sécurité du travail (CNESST) dans le cas où une personne salariée ou le syndicat était en désaccord avec les résultats publiés par l'employeur.

Les exercices de 2010, 2015 et 2020 ont été réalisés par l'employeur de cette manière et des milliers de plaintes en ont découlé, provenant notamment de l'Alliance et des syndicats affiliés à la Fédération autonome de l'enseignement (FAE). Nous sommes d'ailleurs encore en attente d'une décision dans le cadre de la plainte faite pour l'exercice de 2015. Pour l'exercice de 2020, l'employeur a demandé de nombreuses extensions et l'affichage de 2020 a eu lieu en 2023. Nous sommes actuellement dans le processus d'enquête en lien avec ces plaintes.

EXERCICE EN COURS

Pour l'exercice de 2025, un comité de maintien de l'équité salariale sera mis en place pour le secteur parapublic, une première depuis 2006 ! Dans le respect de la loi, ce comité sera composé de 16 membres, dont 11 représentant·es des personnes salariées (1 de l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux, 2 de la Confédération des syndicats nationaux, 2 de la Centrale des syndicats du Québec, 2 de la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec, 2 de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec, 1 du Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec, 1 de la FAE) et 5 de l'employeur.

MISE EN PLACE D'UNE INTERSYNDICALE

Une Intersyndicale a donc été mise en place pour l'occasion. Elle a entre autres convenu, avant la tenue de la première rencontre avec le Conseil du trésor, des orientations à prendre face à l'employeur et de la composition des membres représentant les personnes salariées au comité. La FAE a été désignée pour occuper le siège réservé au secteur de l'éducation. Les discussions se poursuivent au sein de l'Intersyndicale afin de s'entendre sur un protocole déterminant le mode de fonctionnement, tant pour les rencontres entre les organisations syndicales que celles du comité de maintien. Ce protocole définira notamment le consensus comme principe de base régissant la prise de décision au sein de l'Intersyndicale.

Les travaux du comité sont encadrés par la LES et les parties peuvent s'adresser à la CNESST en cas de différend. Le comité devra aussi procéder aux deux affichages des résultats. Contrairement à la situation où l'employeur réalise seul les travaux, une personne salariée ou une organisation syndicale ne peut déposer une plainte à la CNESST à la suite du second affichage. La plainte devrait plutôt être soumise au comité de maintien.

La première rencontre du comité a eu lieu le 19 septembre 2025, mais la durée complète des travaux est difficile à prévoir. Il sera possible pour le comité de mettre en place différents autres comités qui lui permettront de réaliser les travaux.

FAE : REPRÉSENTANTE DU SECTEUR DE L'ÉDUCATION

La présence de la FAE au comité de maintien de l'équité salariale est une opportunité de participer activement à tous les travaux nécessaires à l'exercice. Nous pouvons espérer que cette façon de procéder réduise les délais pour appliquer les ajustements salariaux qui seraient déterminés en comparaison aux exercices menés par le Conseil du trésor seul. Les syndicats affiliés à la FAE seront mis au jeu, afin de notamment identifier les changements survenus dans notre profession dans les dernières années.

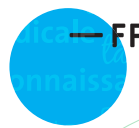
Notons que le gouvernement évoque l'argent pour ne pas respecter l'équité salariale en éducation — milieu majoritairement féminin — malgré la mise en place d'une loi qu'il a lui-même soumise... Comme dans les dossiers de la relativité salariale ou de la Loi visant l'amélioration de certaines lois du travail, qui vient d'être adoptée et qui prévoit un régime distinct pour les travailleurs en santé, en éducation et dans les services sociaux, les travailleuses du milieu de l'éducation sont traitées

différemment des autres travailleurs de milieux majoritairement masculins !



Catherine Beauvais-St-Pierre, présidente
Chantal Forcier, conseillère

RAPPEL — FORMATION SYNDICALE CONNAÎTRE VOS DROITS À LA FP



Cette session de formation, avec libération syndicale, se tiendra **le lundi 17 novembre 2025 de 13 h à 15 h 30**, aux bureaux de l'Alliance. Un dîner sera servi sur place à midi.

Pour permettre la libération des participantes et participants, les inscriptions doivent être transmises **avant 15 h le vendredi 7 novembre 2025** en utilisant ce [formulaire](#). Pour de plus amples renseignements, contacter Melissa Hernandez par courriel : formation@alliancedesprofs.qc.ca.



Éric Girard, vice-président
Vincent Hamel Davignon, conseiller

LE DÉBOULAGE AU SECONDAIRE

La Fédération autonome de l'enseignement (FAE) a récemment rencontré la direction de la sanction des études du ministère de l'Éducation du Québec afin de connaître le plan qui suit sa décision de mettre fin au *déboilage*. Ce principe permettait à un-e élève ayant été promu-e sans réussite dans un cours au deuxième cycle du secondaire de tout de même obtenir les crédits associés si elle ou il réussissait son cours du niveau supérieur.

Avec la fin de ce principe pour la presque totalité des élèves, elles et ils devront reprendre les évaluations pour obtenir les crédits, ce qui causera un mal de tête organisationnel dans les écoles. Sans surprise, le gouvernement avait peu de solutions à proposer et il faut s'attendre à voir différentes approches improvisées dans les écoles.

Notons que, depuis longtemps, l'Alliance s'oppose au principe de promotion sans réussite au 2^e cycle du secondaire. Si vous avez connaissance de situations problématiques en lien avec la fin du *déboilage*, nous vous invitons à contacter la ou le membre du Conseil d'administration responsable de l'animation syndicale de votre établissement, pour que l'Alliance puisse transmettre la réalité du terrain à la FAE.



● Élyse Bourbeau, secrétaire-trésorière
Amélie Piché Richard, vice-présidente

RÉSERVEZ LA DATE : 29 NOVEMBRE 2025 GRAND RASSEMBLEMENT INTERSYNDICAL



Une manifestation nationale, familiale et inclusive, aura lieu à Montréal **le 29 novembre à 13 h 30** pour dire non aux compressions budgétaires, non au virage à droite du gouvernement et non aux initiatives antisyndicales. Des autobus sont réservés et

partiront de toutes les régions du Québec pour permettre au plus grand nombre de personnes d'exprimer leur indignation envers le gouvernement. Mettez cette date à votre agenda et soyons nombreuses et nombreux à défendre la justice sociale et les services publics. Plus de détails suivront très prochainement.

Consultez la page Facebook de l'événement.



● Élyse Bourbeau, secrétaire-trésorière
Marie Contant, vice-présidente

ÉDUCATION DES ADULTES PROGRAMME DE PARTICIPATION SOCIALE ACTIVE



Un nouveau programme à l'éducation des adultes, soit le Programme de participation sociale active (PPSA), sera bientôt mis en place. Il s'adresse aux adultes qui présentent une déficience intellectuelle moyenne, sévère ou profonde ou un fonctionnement qui s'y apparente, avec ou sans polyhandicap. Il s'agit d'une version adaptée du nouveau Programme de participation sociale (PPS), qui lui accueille les élèves les plus autonomes de l'ancien volet du programme d'intégration sociale.

Une mise à l'essai du PPSA est prévue au centre Champagnat du CSSDM pour l'année 2025-2026. Toutefois, il n'y a pas d'échéancier précis pour ce programme, tant pour sa publication que pour son implantation officielle.



Les codes de cours *Développement des habiletés spécifiques* (DHS) continueront d'être offerts jusqu'à ce que le PPSA soit officiellement implanté.

● Jehanne Blaise, vice-présidente

LA CENTRALISATION DU POUVOIR MENACE L'ÉQUILIBRE QUÉBÉCOIS (SUITE)

LA TENTATIVE DE MUSELER LA SOCIÉTÉ CIVILE

Enfin, le PL98 (2025) est une tentative honteuse de museler la société civile. En ajoutant des contraintes aux organismes non partisans, comme les syndicats, pendant les périodes préélectorales, et en rendant la critique politique complexe et coûteuse, le gouvernement cherche à détruire l'espace démocratique pour les voix qui osent s'opposer à ses politiques.

En somme, l'ensemble de ces mesures législatives convergentes n'est pas une simple réorganisation. C'est l'instauration d'un modèle de gestion extrêmement centralisé qui menace dangereusement la place des voix discordantes. Ces organismes sont pourtant essentiels pour s'assurer que les politiques publiques répondent efficacement aux besoins des travailleuses, des travailleurs et des citoyen-ne-s sur le terrain, et non seulement aux commandes du pouvoir en place.

Devant le naufrage programmé de l'instruction publique et de l'enseignement des savoirs, nous ne pouvons baisser les bras! Notre combat quotidien pour la liberté et l'avenir de nos élèves est menacé. Sans la vigilance intransigeante des organisations syndicales, c'est toute la société québécoise qui écoperait. Les syndicats ne sont pas un luxe, mais le dernier bouclier pour défendre nos droits, ceux de nos élèves, l'état de droit et la démocratie! S'il y a une seule, UNE SEULE, manifestation où



notre indignation doit exploser cette année, c'est celle du 29 novembre. Soyons des milliers à crier notre colère! (Voir ci-contre.)

● Catherine Beauvais St-Pierre, présidente

UN APPEL À L'HUMANITÉ COMMUNE

Chaque année, l'Alliance contribue à la campagne de financement du Comité Chômage de Montréal et assiste à son dîner-conférence. Le 24 octobre dernier, deux membres du Conseil d'administration y ont assisté et ont pu entendre la présentation donnée par D^{re} Joanne Liu, pédiatre et ancienne présidente de Médecins sans frontières. En ces temps incertains, Mme Liu a fait un appel à l'entraide pour élever notre humanité commune au-delà des crises humanitaires et politiques actuelles qui secouent le monde. Devant les guerres qui sévissent et la crise migratoire, il faut contrer et dénoncer la déshumanisation de l'autre. L'Alliance est en accord avec ce principe qui s'applique aussi à petite échelle, face aux institutions qui manquent trop souvent d'humanité. Selon D^{re} Joanne Liu, le militantisme doit l'emporter sur l'indifférence et sur le cynisme, car poursuivre le combat mène toujours à du changement, qu'il soit grand ou petit.



© Alliance



● **Éric Girard, vice-président**

Amélie Piché Richard, vice-présidente

RETOUR SUR LE CAMP SYNDICAL FAE

Le camp d'éducation syndicale de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) a eu lieu du 16 au 18 octobre 2025. Ce sont 33 militantes et militants de l'Alliance qui ont participé à cet événement, sous le thème *Enseigner. S'engager. Représenter*. La conférence d'accueil a permis aux membres de bien connaître les raisons de la fondation de la FAE, il y a presque 20 ans.

Plusieurs ateliers ont été offerts aux participantes et aux participants ainsi qu'un 5 à 7 festif et un souper dansant. Le panel de clôture, *Syndicalisme québécois, comment vas-tu ?* fut un moment d'échange concernant les défis démocratiques face aux crises. La participation à ce camp d'éducation syndicale a été l'occasion, pour les membres de l'Alliance, de réfléchir aux enjeux, de discuter avec leurs pairs et de réseauter avec des membres des syndicats affiliés à la FAE.



● **Sue Bradley, vice-présidente**

Photos : Alliance

